



LES AFFÛTEURS FRANÇAIS D'OUTILS TRANCHANTS

S.N.A.F.O.T. 67 rue Hortense 33100 Bordeaux

Tél. : +33.(0)8.70.65.69.32 / Fax : +33.(0)5.56.32.67.06

Email : contact.snafot@free.fr / Site : www.snafot.com -

La Gestion des déchets dans les Métiers de l'Affûtage



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

Service des Affaires Economiques - Pôle Environnement – MARIANNE CARITEZ – Tél. 05 56 99 91 42



SOMMAIRE

- **Les déchets**
- **La loi et les déchets**
- **Comment respecter la réglementation**
- **Comment gérer vos déchets**
- **Le coût de la gestion des déchets**
- **Contacts**



LES DECHETS



Définition du déchet :

« tout résidu d'un processus de production, (...) ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.»



Classification des déchets :

DECHETS BANALS



Non dangereux : mais susceptibles d'évoluer, par voie chimique, biologique ou physique pouvant provoquer des nuisances (odeurs, incendie, pollution des eaux, sols ...).

DECHETS DANGEREUX



Dangereux : nocifs, toxiques, corrosifs, comburants ou d'une façon générale dommageable pour l'homme et l'environnement



LA LOI ET LES DECHETS

Les principes fondamentaux



La responsabilité des producteurs de déchets :

« Toute personne qui produit ou détient des déchets (...) est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. »

= DOCUMENTS DE TRACABILITE (3 ans)



La loi différencie 2 producteurs de déchets :

Les ménages



RESPONSABLES

Les communes



Les professionnels



RESPONSABLES

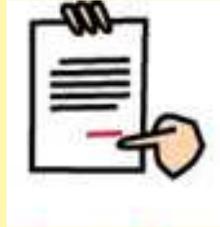
Les professionnels





Comment respecter la réglementation

Ne pas confier ses déchets à un collecteur sans avoir vérifié qu'il est en règle avec les services de la préfecture (*Récépissé de déclaration A*).



Ne pas mélanger les déchets dangereux avec les autres (*Loi de 1975 et 1992*).



Ne pas envoyer en décharge les déchets pouvant être valorisés (cartons, plastiques, papiers, verre, métaux ...) - (*Loi de 1975 et 1992*).



Ne pas abandonner ses déchets en décharge sauvage ou les enfouir (*Loi de 1975 et 1992*).



Ne pas brûler ses déchets en extérieur ou dans des chaudières à bois (*Réglementation sur l'air*).



Ne pas vider des produits dangereux dans les circuits d'eaux usées (*Loi sur l'eau - 1992*).

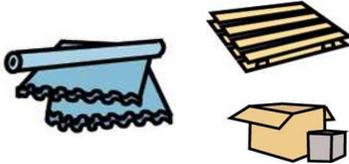
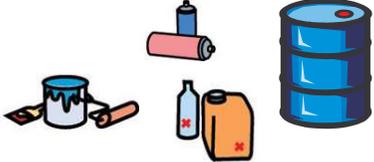
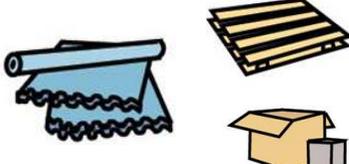
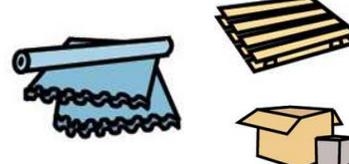
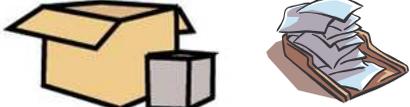


En cas d'infractions :

Amendes de 305 € à 76 225 € ou **Emprisonnement** : 2 mois à 2 ans



Comment gérer vos déchets (1)

Quelles solutions ?	Banals	Dangereux
L'apport volontaire en déchèterie 		
La collecte par un prestataire privé 		
La reprise par les fournisseurs 		
La valorisation dans l'entreprise 		
La collecte des ordures ménagères 		NON



Comment gérer vos déchets (2)

Les Huiles Entières

- Collecte **gratuite** par une entreprise agréée (à partir de 600 l)



Les Boues d'Affûtage

- Collecte par une entreprise agréée (Coût : 200 à 270 € HT / fût de 200 l)

- Apport volontaire en déchèterie



- Apport volontaire en déchèterie

 **VALORISATION / RECYCLAGE**

INCINERATION / RECYCLAGE 



Comment gérer vos déchets (3)

Les Huiles Solubles

Objectif : réutiliser plusieurs fois le même fluide de coupe

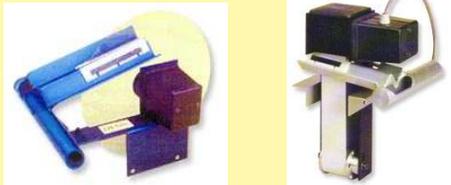
1. RECYCLAGE

Filtration sur papier

Elimination :

- Particules métalliques fines
- Faible fraction des huiles parasites

Coût : à partir de 1000 €

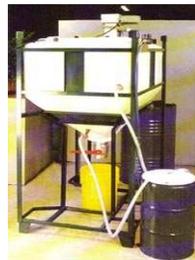


Décantation Déshuilage

Extraction :

- Particules métalliques
- Huiles parasites

Coût : au cas par cas



Déshuilage par coalescence

Extraction :

- Huiles parasites

Coût : au cas par cas



Centrifugation

Extraction :

- Toutes particules métalliques
- Huiles parasites

Coût : au cas par cas



-

Efficacité de la purification des fluides

+



Comment gérer vos déchets (4)

Les Huiles Solubles

Objectif : traitement du déchet

2. ELIMINATION

- **Ultra-filtration** : cassure moléculaire du fluide permettant une séparation eau / huile.
Pertinence : $V = 1 \text{ m}^3 / \text{j}$



- **Evaporation sous vide** : séparation de l'émulsion eau / huile. L'huile est récupérée sous forme de concentrat.



- **Collecte par une entreprise agréée** : les huiles de coupes seront évapo-incinérées.
Coût de la prestation : 90 à 130 € HT / fût de 200 l.

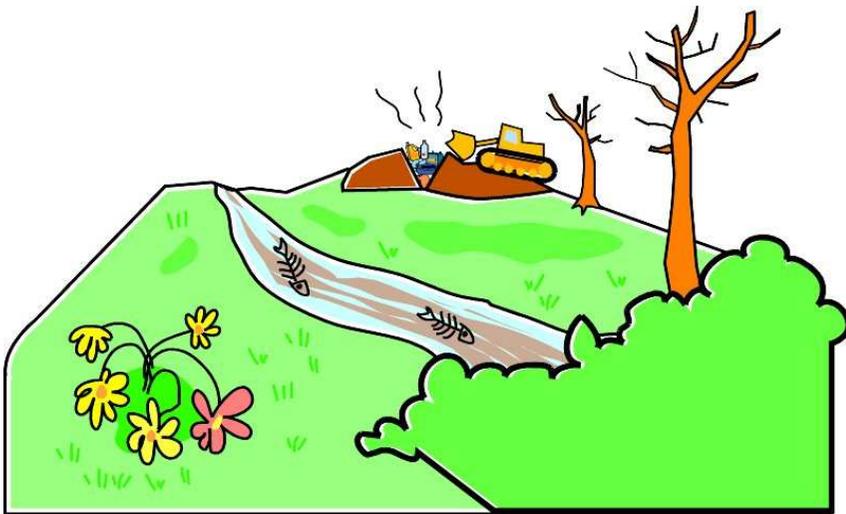




LE COUT DE LA GESTION DES DECHETS

HIER

Les décharges



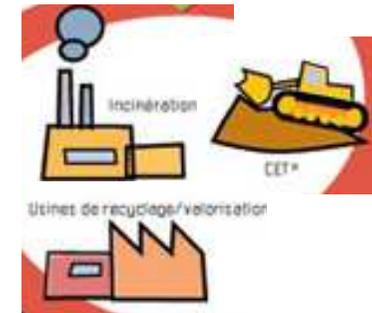
- Faibles coûts
- Pollutions de l'air, du sol et de l'eau

AUJOURD'HUI



Tri, récupération, valorisation

Traitements spécifiques suivant les déchets



- Main d'œuvre
- Moyens de manutention
- Infrastructures respectueuses de l'environnement



LA MAITRISE DES COÛTS

Comment réduire les coûts

- Trier ses déchets



Déchets triés

Déchets non triés

- Négocier la reprise des déchets par les fournisseurs
- Négocier avec les prestataires
- Faire appel aux aides existantes

Comment répercuter les coûts

- En créant une ligne dans les devis et factures :
« gestion des déchets »



- En les intégrant dans les frais généraux (tarifs horaires, prix de vente du service)

La gestion des déchets fait partie intégrante de l'ensemble de la prestation de service du professionnel



Prestataires agréés de gestion des déchets en Aquitaine*

* Liste non exhaustive

Prestataires	Coordonnées	Huile entière	Déchets dangereux (boues, huiles solubles ...)	Zone d'intervention
PENA ENVIRONNEMENT	MERIGNAC ☎ 05 56 34 32 30	OUI	OUI	24 – 33 – 40 – 47
SRRHU	BORDEAUX BASTIDE ☎ 05 57 54 30 92	OUI	OUI	Aquitaine
CHIMIREC (Dargelos et Delvert)	TARTAS ☎ 05 58 73 89 70	OUI	OUI	Aquitaine



Fournisseurs de systèmes de recyclage et traitement des fluides de coupe*

* Liste non exhaustive

Prestataires	Coordonnées	Domaine de compétence	Site Web
SCAI	42000 ST-ETIENNE ☎ 04 77 37 68 77	<ul style="list-style-type: none">• Déshuileur par coalescence• Décanteur - déshuileur• Filtration papier	www.scai-environnement.com
MKR France SARL	01700 BEYNOS ☎ 04 78 55 91 13	<ul style="list-style-type: none">• Déshuileur par coalescence• Ultrafiltration• Evaporation sous vide	www.mkr-metzger.de/html/fr/kontakt.htm
ALFALAVAL	78340 LES CLAYES SOUS BOIS ☎ 01 30 81 81 81	<ul style="list-style-type: none">• Centrifugeuses	www.alfalaval.com
DOMANGE	92602 ASNIERES ☎ 01 46 88 46 46	<ul style="list-style-type: none">• Centrifugeuses• Déshuileur par coalescence• Filtration papier	www.domange.fr
FILTRES MONNET	01506 AMBERIEU EN BEGUEY ☎ 04 74 38 02 11	<ul style="list-style-type: none">• Déshuileur par coalescence• Filtration papier• Distributeur TRANSOR	www.filtres-monnet.com
COMAT FRANCE	73190 CHALLES LES EAUX ☎ 04 79 25 85 17	<ul style="list-style-type: none">• Filtration papier• Filtration huile entière « Superfiltration »• Centrifugeuses	www.comat-online.com
CHOMEIL	03260 ST-GERMAIN DES FOSSES ☎ 04 70 58 89 20	Toutes prestations	Non communiqué



Fournisseurs de fontaines de dégraissage et recyclage de diluants*

* Liste non exhaustive

Prestataires	Coordonnées
CLEAN ³	56 037 VANNES ☎ 02 97 43 77 43
SUCHS LUBRIFIANTS FRANCE	92 565 RUEIL MALMAISON ☎ 01 48 38 71 71
SAFETY KLEEN	33 CUBZAC-LES-PONTS ☎ 05 57 43 12 95
SID (Société Industrielle de Diffusion)	94 000 CRETEIL ☎ 01 45 17 43 00
LABORATOIRES CEETAL	42 001 SAINT-ETIENNE ☎ 04 77 49 46 70
CMPC	46 100 CAMBES ☎ 05 65 40 02 96
DACD	26 320 SAINT-MARCEL LES VALANCE ☎ 04 75 58 80 10
SOCODIF	84 303 CAVAILLON ☎ 04 90 71 40 78